

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

27<sup>ème</sup> année - N°5156 - Jeudi 09 Juillet 2026 - Prix : 200 Fc

LIAISONS AÉRIENNES COMORES-MADAGASCAR :

## Le premier vol commercial prévu le 23 juillet



**SOCIÉTÉ**

**Fardane Nasurdine jugé en appel dans  
une affaire de transport de 72 migrants**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**23 Muharam 1447**

**Prières aux heures officielles**

**Du 06 au 10 Juillet 2026**

**Lever du soleil:**

**06h 28mn**

**Coucher du soleil:**

**17h 55mn**

Fadjr : 05h 17mn

Dhouhr : 12h 16mn

Ansr : 15h 10mn

Maghrib: 17h 58mn

Incha: 19h 12mn



## SÉCURITÉ :

## Les commandants de brigade achèvent leur montée en compétences

Après huit semaines de formation à Moroni, avec l'appui du Maroc, les commandants de brigade ont clôturé jeudi leur stage de perfectionnement, pièce maîtresse de la réforme voulue par l'état-major pour une gendarmerie plus professionnelle et plus proche des citoyens.

Attestations remises, ce jeudi la Gendarmerie nationale a clos le stage des commandants de brigade, ouvert le 4 mai. Pendant près de deux mois, ces chefs d'unités territoriales ont suivi un programme dense mêlant théorie, cas pratiques et mises en situation. La session s'inscrit dans la vision du Chef d'état-major de l'Armée Nationale de Développement, de doter le pays d'une force moderne, capable de répondre à la sécurité publique, à la

police judiciaire et au maintien de l'ordre. Le Royaume du Maroc, comme partenaire, a apporté un appui en formateurs et en ingénierie pédagogique. L'axe central a porté sur la police judiciaire. Les stagiaires ont travaillé à la standardisation des actes : rédaction uniformisée des procès-verbaux, traçabilité des scellés, conduite rigoureuse des auditions. L'objectif étant d'harmoniser les pratiques pour sécuriser les procédures devant le juge.

Ainsi, le commandement opérationnel a été renforcé. Gestion d'équipe, décision sous pression, planification des patrouilles, rédaction de synthèses et analyse de l'information ont été revisités. L'uniformisation de la documentation des brigades doit permettre de gagner en efficacité. Par ailleurs, la dimension humaine a marqué cette promotion. Des modules de psychologie et de communication ont



été introduits pour mieux accueillir les victimes. Les officiers ont aussi approfondi l'organisation administrative et judiciaire comorienne,

ainsi que les droits de l'Homme et les droits de l'enfant. Présidant la clôture, le chargé de la Défense, Youssouf Mohamed Ali, a appelé les diplômés à incarner plus que la

loi. « Soyez des garants de la sécurité, mais aussi des acteurs du développement, de la cohésion et de la paix », a-t-il exhorté.

Le lieutenant-colonel Djanfar Ousseine, commandant de la Gendarmerie, a salué une promotion sérieuse, remerciant le Maroc et les instructeurs. Il a rappelé l'exigence morale : « La confiance de la population repose sur votre action quotidienne. Restez fidèles à l'honneur, la discipline, la loyauté, le respect de la loi et le service de la Nation. » Désormais, ces commandants regagnent leurs brigades avec l'intention de diffuser les acquis, élever les standards et faire vivre, sur le terrain, une gendarmerie professionnelle, éthique et respectée au service des citoyens comoriens.

Hamdi Abdillahi Rahilie

## AFFAIRE NAICHA :

## Les trois principaux mis en examen auditionnés

L'information se poursuit dans l'affaire de la mort de Naicha Abdou M'madi. Les trois principaux mis en examen ont été entendus la semaine dernière par le juge d'instruction de Moroni, marquant une nouvelle étape de l'instruction. Lors de leurs auditions à la gendarmerie nationale, deux d'entre eux s'étaient mutuellement accusés. Plus d'une dizaine de personnes sont poursuivies dans ce dossier, qualifié de sensible, où six chefs d'inculpation sont retenus à ce stade de la procédure.

L'affaire de la mort de Naicha Abdou M'madi continue. Les trois princi-

paux mis en examen ont été entendus, la semaine dernière, par le juge d'instruction du tribunal de Moroni, marquant une nouvelle étape dans l'enquête. Fahami Ibrahim, présenté par les enquêteurs comme l'un des principaux suspects, a été auditionné à deux reprises par le magistrat instructeur. Les deux autres mis en examen, dont Attoumani Abdourahmane, ont également été entendus au cours de la même période. Le troisième a, pour sa part, choisi de garder le silence depuis l'ouverture de l'information judiciaire. Ces auditions interviennent après les investigations menées par la gendarmerie nationale. Au cours de l'enquête préli-

minaire, deux des principaux mis en cause avaient reconnu leur implication, tout en s'accusant mutuellement.

Pour rappel, Naicha Abdou M'madi a été retrouvée morte, son corps calciné, le 19 mai dernier. Depuis, plus d'une dizaine de personnes ont été mises en examen à divers titres dans cette affaire qui continue de susciter une vive émotion au sein de l'opinion publique. Plusieurs d'entre elles ont déjà été placées en détention provisoire à la maison d'arrêt de Moroni, tandis que d'autres doivent encore être entendues par le juge d'instruction. À l'issue de cette phase d'instruction, le magistrat déterminera si les éléments réunis justifient un

renvoi devant la cour d'assises ou toute autre juridiction compétente. L'affaire est considérée comme particulièrement sensible en raison de sa gravité et du nombre de personnes poursuivies. Dans ce contexte, les deux avocats de la partie civile ont indiqué qu'ils ne feraient aucun commentaire tant que l'instruction est en cours, invoquant le respect du secret de l'instruction et la nécessité de préserver la sérénité de la procédure.

Six chefs d'inculpation sont retenus à ce stade de la procédure : assassinat, torture, recel de cadavre, profanation de cadavre, association de malfaiteurs et complicité. Fahami Ibrahim, originaire de Mayotte, Attoumani

Abdourahmane, originaire de Mohéli, ainsi que le troisième principal mis en examen demeurent poursuivis sous ces qualifications pénales. Les prochaines auditions, ainsi que l'exploitation des procès-verbaux de la gendarmerie et des autres pièces du dossier, permettront au juge d'instruction de poursuivre ses investigations avant de prendre ses réquisitions définitives. L'audition des trois principaux mis en examen marque ainsi une étape importante dans l'évolution de cette procédure judiciaire, qui suit son cours au parquet de Moroni.

El-Aniou Fatima

## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

## Renforcement de la chaîne « de la fourche à la fourchette »

Cinq jours d'échanges et d'évaluations se sont achevés vendredi 3 juillet à l'hôtel Faradel. Autorités sanitaires, acteurs de l'agriculture, de l'élevage et du commerce se sont réunis pour harmoniser des mesures et élaborer des recommandations nationales visant à protéger la santé des aliments à chaque étape de la production et de la consommation.

Après cinq jours d'atelier dédiés à la sécurité sanitaire des aliments, les travaux organisés à l'hôtel Faradel ont pris fin vendredi 3 juillet. Réunis sous l'égide du ministère de la Santé et avec la participation de multiples ministères et institutions, les participants ont évalué les dispositifs de contrôle existants et posé les jalons d'un cadre national harmonisé. Moinour Said Soilihi, nutritionniste en charge de la sécurité sanitaire des

aliments au ministère de la Santé, a rappelé l'importance du caractère multisectoriel de la question : « Cet atelier est une évaluation des mesures et des contrôles sur la sécurité sanitaire des aliments. Cela concerne tous les acteurs — agriculture, élevage, production, économie, commerce, environnement et santé. Nous devons savoir où nous en sommes pour améliorer notre documentation et nos pratiques au niveau de l'alimentation. »

Les échanges ont permis d'identifier des lacunes et de formuler une série de recommandations pratiques. Attoumane Tara, participant, a souligné la portée collective du travail : « C'était un atelier très important qui regroupait différentes institutions. À l'issue des travaux, nous avons proposé des recommandations qui seront harmonisées avec celles de Ngazidja et Ndzuani pour élaborer un document national. »

Parmi les principes réaffirmés : la nécessité d'aborder la sécurité sanitaire « de la fourche à la fourchette », en intégrant les producteurs, les exploitants, les opérateurs de la chaîne de valeur et les consommateurs.

Les recommandations insistent

sur le renforcement des contrôles à chaque maillon, l'amélioration des pratiques de production et de transformation, et la mise en place d'une documentation nationale partagée pour guider les interventions. Les participants espèrent désormais que les conclusions de l'atelier débou-

cheront sur des actions concrètes et coordonnées à l'échelle nationale, permettant d'améliorer durablement la qualité sanitaire des aliments et la protection de la santé publique aux Comores.

Riwad



## LIAISONS AÉRIENNES COMORES-MADAGASCAR :

**Le premier vol commercial prévu le 23 juillet**

*C'est la compagnie malgache Madagascar Airlines qui est à l'affiche pour ce tout premier vol commercial depuis la fermeture officielle des frontières aériennes par Antananarivo en juillet 2022.*

Le ministre malgache des transports l'avait annoncé, et le chef de l'État comorien l'a confirmé. Lors de son discours à la cérémonie du 6 juillet, le locataire de Beit-Salam, Azali Assoumani, a validé la reprise de ces dessertes «

dans les prochains jours ». Une déclaration qui corrobore celle faite par le ministre malgache devant les parlementaires de la Grande Île quelques jours auparavant. À ce stade, Madagascar Airlines, qui a bel et bien obtenu les autorisations nécessaires de l'aviation civile comorienne, propose quatre vols hebdomadaires entre Moroni et Antananarivo, opérés par un ATR 72 de 64 places. Attendue plutôt sur l'axe Moroni-Majunga où elle a déjà mené des études de marché depuis

l'année dernière, la comorienne Royal Air n'a, quant à elle, encore rien annoncé pour l'instant.

On aura toutefois noté une évolution notable de la situation entre les deux pays. Fin juin à Antananarivo où il s'était rendu pour la fête nationale malgache, Azali Assoumani avait particulièrement insisté sur la reprise des liaisons. Pourtant, le projet de convention préparé en amont de cette visite n'a pas pu être paraphé en raison d'un blocage sur l'article 5 précisé-

ment. Antananarivo tente en effet d'y verrouiller un délai couperet d'un à trois mois maximum pour la restitution des biens saisis. La partie malgache exige que celle-ci soit « impérative, sans considération des procédures administratives et/ou judiciaires engagées encore pendantes ». Ce à quoi Moroni a opposé une fin de non-recevoir. Dans sa note verbale du 24 juin, l'ambassade des Comores à Antananarivo a riposté en supprimant tout délai chiffré au profit de la formule plus

vague « dans l'esprit du présent Accord ».

Malgré ce différend, les deux chefs d'État ont décidé d'acter la reprise des transports aériens, en attendant que les deux parties s'entendent sur le « renforcement du contrôle de la sûreté économique dans les aéroports et ports, ainsi que sur la restitution des biens saisis entre Madagascar et l'Union des Comores ».

La Rédaction

## ENTREPRENARIAT :

**45 jeunes couturiers et créateurs diplômés**

*La marque Zamode a remis attestations et kits professionnels à 45 jeunes formés pendant six mois grâce au financement d'Expertise France via le projet Komor Initiative. Une cérémonie de clôture de ce projet a eu lieu samedi dernier, ponctuée d'un défilé où créativité a rimé tout au long avec autonomie.*

Devant autorités, jeunes apprentis et familles réunis pour l'atelier "Zamode la perle rare", la fondatrice de la marque depuis 2020, Zamouanta Saïd Hamza a affiché l'ambition : faire de la couture "un métier d'avenir", structuré et rentable, loin de la simple débrouillardise. Après une première promotion de douze jeunes formés sur fonds propres, Zamode a franchi un cap en 2024 avec l'appui d'Expertise France, via le projet Komor Initiative soutenu par l'AFD. Six mois durant, 45 bénéficiaires venus de Ngazidja, Ndzuanu et Mwali ont appris la précision, la patience, la maîtrise des tissus, des mesures et des machines.

"Nous n'avons pas formé des couturiers seulement, mais des créateurs", insiste la promotrice. Elle salue leur "assiduité et détermination exemplaires" et remercie le gouvernement comorien, pour sa politique en faveur de la formation professionnelle.

La cérémonie ne s'est pas limitée aux parchemins. Chaque lauréat a reçu un kit de travail : "Ces outils ne sont pas de simples objets, ce sont les clés de votre avenir", a déclaré la formatrice Zamouanta. L'objectif étant de permettre à chacun d'ouvrir son atelier professionnel dès maintenant, dans son village. Au nom des bénéficiaires, Souwaida Abdoulhamid, une jeune diplômée témoignait sur place que la formation lui a permis de « renforcer ses compétences » et de « croire davantage en son potentiel ». Elle a déjà créé sa marque et défilé comme styliste le jour même lors de la cérémonie. « Nous repartons avec de nouvelles compétences et la motivation de poursuivre nos projets », disait-elle. Et de poursuivre : « Ce n'est pas forcément un travail



de bureau. Les travaux dits des mains peuvent être bénéfiques. Les jeunes ne doivent pas rester au chômage en attendant un poste administratif. Ce genre de métier peut aider les familles. »

L'événement s'est conclu par un défilé. Robes sur mesure, coupes

modernes inspirées du patrimoine comorien ont révélé le talent des apprentis. « Que ce soit la coupe, la finition ou le design, je n'ai fait que les accompagner. Ce sont leurs propres concepts », a souligné Zamouanta Saïd Hamza. « Soyez audacieux, soyez professionnels, ne

cessez jamais d'apprendre », a-t-elle lancé en conclusion. Pour ces lauréats, l'aiguille devient ainsi un levier d'indépendance pour une jeunesse qui choisit l'action plutôt que l'attente.

Hamdi Abdillahi Rahilie

*La Cour d'appel de Moroni a examiné, le 2 juillet dernier, le dossier de Fardane Nasurdine, condamné en première instance à quatre ans de prison ferme pour trafic illicite de migrants. Le prévenu, qui se trouvait à bord d'une embarcation transportant 72 migrants africains, conteste toute implication dans un réseau de trafic. Tandis que le parquet a requis la confirmation de la condamnation, la défense a demandé sa relaxe, estimant que les preuves sont insuffisantes. Le délibéré est attendu le 5 août. D'ici là, Fardane Nasurdine demeure en détention.*

À la barre, le père de famille et commerçant a rejeté les accusations portées contre lui. Selon sa version des faits, il se serait rendu à Dar es Salaam pour acheter deux moteurs de vedette destinés à son activité commerciale, avant d'être victime

## SOCIÉTÉ

**Fardane Nasurdine jugé en appel dans une affaire de transport de 72 migrants**

d'un piège. « Un ami de Dar es Salaam m'a piégé. Une fois à bord du bateau, lui et ses complices m'ont confisqué mon passeport. Je me suis retrouvé avec 72 migrants africains à bord », a-t-il déclaré devant la Cour. Le prévenu affirme que l'embarcation a ensuite été interceptée par les garde-côtes au large de Mohéli. Il se soutient avoir été le seul Comorien présent à bord et avoir été séparé des autres occupants du bateau. « J'ai été transféré à Ngazidja, tandis que le bateau et les autres personnes sont repartis. Aucun membre de l'équipage n'a été entendu. J'ai été désigné comme seul responsable », a-t-il ajouté.

Placé en détention provisoire

depuis plus de huit mois à la maison d'arrêt de Moroni avant son procès en première instance, Fardane Nasurdine continue de nier toute participation à une opération de trafic de migrants. Dans ses réquisitions, le parquet général a demandé à la Cour de faire une stricte application de la loi, estimant que les éléments du dossier justifient la condamnation en première instance. De son côté, l'avocat de la défense, Me Yahaya Mohamed Djalim, a consacré sa plaidoirie à relever ce qu'il considère comme les faiblesses de l'accusation. Selon lui, plusieurs éléments jettent un doute sur la responsabilité de son client : l'absence d'audition des autres membres d'équipage, le fait que le

bateau ait quitté les lieux après l'interpellation et l'absence d'antécédents de son client dans ce type d'affaires. L'avocat a également estimé qu'il était peu crédible qu'une seule personne puisse organiser et conduire une traversée impliquant 72 migrants sans l'appui d'un réseau ou de complices identifiés. « Mon client n'est ni un passeur ni un organisateur de filière. Il affirme avoir été piégé, privé de ses papiers et embarqué contre son gré. Aucune preuve ne démontre qu'il dirigeait cette opération », a plaidé Me Djalim.

La défense a par ailleurs soutenu qu'aucun migrant n'avait débarqué sur le territoire comorien, estimant que cet élément

devait être pris en compte dans l'appréciation de l'infraction reprochée. Pour Me Djalim, le dossier repose davantage sur des présomptions que sur des preuves matérielles. « Condamner mon client dans ces conditions reviendrait à punir une victime », a-t-il conclu. La Cour d'appel devra désormais apprécier si les éléments réunis au dossier permettent de caractériser l'infraction de trafic illicite de migrants et déterminer si la seule présence du prévenu à bord de l'embarcation suffit, en l'absence d'autres preuves d'organisation ou de complicité, à engager sa responsabilité pénale. Son arrêt sera rendu le 5 août.

El-Aniou Fatima

# Question de l'île comorienne de Mayotte et le Droit Internationale en particulier la position des Organisations internationales (2ème partie)

## Position de l'ONU et l'UA sur la question de l'île comorienne de Mayotte

Tout de suite après la déclaration unilatérale de l'indépendance, le nouvel état comorien a été reconnu par l'Organisation de l'Unité Africaine lors de son Sommet de Chefs d'Etat et Gouvernement tenu à Kampala, Ouganda le 08 juillet 1975. C'est à Kampala ou le projet de résolution sur l'île comorienne de Mayotte qui allait être présenté à l'Assemblée Générale de l'ONU en 1976 a été discutée et préparée. Le Groupe Africain à l'ONU était chargé de soutenir et d'aider le nouvel Etat pour son admission à l'ONU et plus particulièrement sur la question de l'île comorienne de Mayotte. Le nouvel Etat comorien a été ensuite reconnu par l'Assemblée Générale de l'ONU dans sa résolution 3385 (XXX) du 12 novembre 1975. Pour rappel le Conseil de Sécurité de l'ONU dans sa résolution 376 du 17 octobre 1975 a recommandé à l'Assemblée Générale d'admettre l'Etat comorien composé des îles de Mayotte, Anjouan, Mohéli et Grande Comore à l'Organisation des Nations Unies. Il est important de noter que cette résolution du Conseil de Sécurité a été adoptée par 14 voix pour zéro contre. La France a préféré ne pas participer au vote ! Elle aurait pu utiliser son droit de veto pour bloquer l'admission. Elle ne l'a pas fait parce qu'elle savait que sa position était illogique, erronée et injustifiable.

Toutefois, s'exprimant devant le Conseil de sécurité le 17 octobre 1975 avant que le Conseil adopte la résolution numéro 376 recommandant l'admission de l'Etat comorien composé de 4 îles à savoir Mayotte, Anjouan, Mohéli et Grande Comore, le représentant de la France M. De Guirengo a fait remarquer que la demande à l'ONU présentée par le Conseil Exécutif National a soulevé un grave problème, car en ce qui nous concerne, dans la mesure où nous devons concilier notre souci de faciliter l'émergence d'un Etat ayant les attributs nécessaires du statut d'Etat avec la procédure prévue par la Constitution française, le gouvernement français n'a manifestement pas voulu s'opposer à son admission aux Nations Unies. C'est pourquoi, ne pouvant s'y associer, mais ne voulant pas en s'abstenir au vote et de donner l'impression que la France hésitait entre "Oui" et "Non", la délégation française a décidé de ne pas participer au vote. Comme l'a indiqué son Ministre des affaires étrangères à l'Assemblée le 26 septembre dernier [2364e séance], le gouvernement français espère toujours qu'un accord parmi les Comoriens permettra la mise en place d'un cadre dans lequel le nouvel Etat aller commencer à construire son avenir... ». C'est ce cadre-là, cadre de négociations sous l'égide de l'ONU et l'UA que les comoriens attendent trouver une solution juste et acceptable visant à la réintégration de l'île comorienne de Mayotte à l'Union des

Comores. Malheureusement il n'a jamais eu des discussions sur le statut de l'île comorienne de Mayotte malgré la lettre du Président Ahmed Abdallah adressée au Président François Mitterrand le 20 novembre 1989 demandant l'ouverture des discussions sur le statut de Mayotte,

Après l'admission du nouvel Etat comorien à l'ONU en 1975, l'ONU et l'UA se sont toujours préoccupées par l'amputation de Mayotte de l'ensemble comorien. L'ONU a fait adopter le 21 octobre 1976 sa fameuse résolution numéro 31/4 et la résolution 32 /7 du 1er novembre 1977 sur la question de l'île comorienne de Mayotte dont les teneurs suivent ;

Résolution 31/4 sur la question de l'île comorienne de Mayotte

Dans sa résolution 31/4 du 1er novembre 1976, l'Assemblée Générale de l'ONU entre autres

Condamne les referendums du 8 février et du 11 avril 1976 organisés dans l'île comorienne de Mayotte par le Gouvernement français et les considère comme nuls et nonavenus,

I. et rejette : a) Toute autre forme de referendums ou consultations qui pourraient être organisés ultérieurement en territoire comorien de Mayotte par la France; b) Toute législation étrangère tendant à légaliser une quelconque présence coloniale française en territoire comorien de Mayotte;

II. Condamne énergiquement la présence de la France à Mayotte, qui constitue une violation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République indépendante des Comores;

III. Demande au Gouvernement français de se retirer immédiatement de l'île comorienne de Mayotte, partie intégrante de la République indépendante des Comores, et de respecter sa souveraineté;

IV. Invite tous les Etats Membres à apporter, individuellement et collectivement, une aide efficace à l'Etat comorien et à coopérer avec lui dans tous les domaines pour lui permettre de défendre et sauvegarder son indépendance, l'intégrité de son territoire et sa souveraineté nationale;

V. Lance un appel à tous les Etats Membres afin qu'ils interviennent, individuellement et collectivement, auprès du Gouvernement français en vue de l'amener à renoncer définitivement à son projet de détacher l'île comorienne de Mayotte de la République des Comores;

VI. Demande au Gouvernement français d'entamer immédiatement des négociations avec le Gouvernement comorien pour la mise en application des dispositions de la présente résolution.

### Quant à la résolution 32/7 l'Assemblée Générale

1. Lance un appel au Gouvernement comorien et au Gouvernement français pour qu'ils œuvrent dans le sens d'un règlement juste et équitable du problème de l'île comorien-

ne de Mayotte, dans le respect de l'unité politique et de l'intégrité territoriale des Comores, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur cette question :

2. Donne mandat au Secrétaire général pour prendre, en consultation étroite avec le Gouvernement comorien et le Gouvernement français, toute initiative de nature à favoriser des négociations entre les deux gouvernements :

3. Prie en outre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'entrer en contact avec le Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine en vue d'obtenir toute assistance susceptible de l'aider dans l'accomplissement de sa mission :

4. Décide de maintenir la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte » à son ordre du jour et prie le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-troisième session, sur l'application de la présente résolution. (55è séance plénière 1er novembre 1977)

Quant à l'OUA, maintenant UA, elle s'est toujours déployé pour sensibiliser l'opinion internationale quant à la menace qui pèse sur l'intégrité de notre territoire national et pour faire adopter toutes les résolutions de l'ONU sur la question de l'île comorienne de Mayotte y compris les résolutions citées ci-dessus.

D'autres résolutions du même genre ont été adoptées par l'ONU jusqu'en 2005. Parallèlement aux résolutions de l'ONU, la diplomatie comorienne de l'époque a fait aussi adopter plusieurs résolutions émanant d'autres organisations internationales citées ci-dessus y compris les pays du Mouvement de Non Alignés à titre d'exemple celle adoptée à Istanbul, République de Turquie en mai 1976 par la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères dont la teneur suit :

### Résolution 7 /-7 P

La Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, réunie en sa septième session ordinaire, à Istanbul, en République de Turquie, du 13 au 16

Jamadi Al-Awwal, 1396H (12-15 mai 1976)

### Décide de :

1. **RECONNAITRE** l'Etat des îles Comores dans le cadre de l'unité et de l'intégrité de son territoire composé de quatre îles : la Grande Comore, Anjouan, Mohéli et Mayotte,

2. **CONDAMNER** l'occupation française de l'île de Mayotte et demander à la France de procéder à une évacuation immédiate de l'île,

3. **INVITER** les Etats membres à apporter l'aide nécessaire à la consolidation de l'indépendance politique et économique de la République des Comores,

4. **DEMANDE** au Secrétariat général de transmettre cette résolution au



Secrétaire général de l'ONU et au Gouvernement de la France en vue de son application totale et immédiate

La diplomatie comorienne quant à elle a continué la mobilisation internationale autour de la question de Mayotte. Le 6 juillet 1976 par résolution 497 (XXVIII) l'Organisation de l'Unité Africaine-OUA lors du Sommet des Chefs d'Etat et du Gouvernement a créé le Comité ad-hoc de Sept sur l'île comorienne de Mayotte à Port Louis, Maurice. Ce comité est composé des pays suivants : l'Algérie, le Cameroun, les Comores, le Gabon, Madagascar, Mozambique et le Sénégal. La présidence est assurée par le Gabon. La mission de ce Comité ad-hoc est de suivre la question de l'île comorienne de Mayotte et collaborer avec le gouvernement comorien en vue de faciliter la réintégration de l'île dans la République des Comores. Le Sommet a demandé au Groupe Africain à l'ONU de présenter la question de Mayotte à l'Assemblée Générale au cours de sa 31ème session de 1976. Le Comité de Sept est toujours à la disposition du Gouvernement comorien pour toute action allant dans le sens de la réintégration de l'île comorienne à l'Union des Comores.

En conclusion, signalons les tentatives qui sont actuellement engagées par la France pour intégrer l'île comorienne de Mayotte dans la Commission de l'Océan Indien et dans la sous-région en tant qu'entité à part entière, violant ainsi la convention de la Commission de l'Océan Indien qui est une organisation inter-Etatique regroupant les Comores, Madagascar, Maurice, la Réunion et les Seychelles. Heureusement la position des autorités comoriennes est ferme là-dessus Mayotte est comorienne et le restera à jamais. Nous nourrissons l'espoir que cette année 2026 à la prochaine session de l'Assemblée Générale de l'ONU le Gouvernement comorien va réactiver la question de l'île comorienne de Mayotte qui a toujours été inscrite à l'Ordre du jour de l'Assemblée pour qu'elle soit discutée comme dans le passé en plénière de la prochaine session de l'Assemblée Générale qui s'ouvre en Septembre 2026.

AHMED M. THABIT

MSOMO NA NTSEHO :

## Un sketch pour défendre les droits des enfants

*Dans la soirée du lundi 6 juillet dernier, un sketch présenté par le club des juristes comoriens, en collaboration avec les jeunes de Mtsangani et Badjanani à la Place Badjanani, a passionné l'assistance. L'histoire, inspirée de réalités sociales, mettait en scène une famille endeuillée, un père confronté à la grossesse de sa fille, et un procès porté devant la cour d'assises. La représentation a ouvert un débat sur la justice, la responsabilité parentale et la protection des mineurs.*

La nuit tombait doucement sur Moroni, et la place Badjanani s'illuminait de lumières et de sourires. Les familles arrivaient par petits groupes, les enfants courant devant, impatients de découvrir ce que les organisateurs avaient préparé. Sur l'estrade de la mairie de Moroni, les membres du club académique des juristes avec des jeunes de Mtsangani et de Badjanani, se préparaient à jouer leur sketch. Lorsque les lumières se sont concentrées sur eux, le silence s'est installé. Le récit commença par une maison endeuillée : une mère disparue, un père accablé, et une jeune fille dont

le destin basculait. Un grand homme frappa à la porte, demandant la main de la jeune femme promettant le grand mariage et l'accomplissement social chez le père. Mais derrière cette demande se cachait une vérité bouleversante : la jeune fille était enceinte. Le père, abasourdi, découvrait la nouvelle dans un échange tendu où les mots pesaient.

Puis, la scène se déplaça vers le tribunal : un dossier judiciaire ouvert, un procès porté devant la cour d'assises. Les jeunes acteurs, avec une intensité remarquable, rejetaient les débats, les interrogations, les plaidoiries. La fiction devenait miroir de réalités sociales, et chacun dans l'assistance pouvait reconnaître des échos du quotidien. « Notre objectif était de mettre en lumière et de rappeler aux citoyens la nécessité de mettre fin aux infractions répétitives qui minent notre société ces dernières années. Pour ma part, en tant qu'avocat de l'accusé principal dans l'événement, j'ai défendu mon client tout en défendant également les droits de l'enfant face à ses parents. La jeune fille avait été déscolarisée, maltraitée à la maison par son père et contrainte à un mariage. Après toutes ces épreu-



ves, elle a pris la fuite de sa famille et a choisi de passer une journée avec un individu afin de trouver un peu de paix et de tranquillité » nous livre Izidine Mchangama, contrôleur général du club académique des juristes comorien.

Le public, certains murmuraient, d'autres hochaient la tête, touchés par la force du message. L'ambiance était à la fois festive parce que la jeunesse s'exprimait

avec talent et importante parce que les thèmes abordés rappelaient les fragilités de la société et l'importance de défendre les droits des enfants. L'événement MSOMO NA NTSEHO, organisée par le CASM et le CCLB en collaboration avec le club académique des juristes comorien était produit pour répondre à un pari commun : promouvoir et défendre les droits de l'enfant et transformer la soirée du

6 juillet en un espace de réflexion. « Pour cette première édition, nous avons choisi de nous concentrer sur l'éducation que nous transmettons à nos jeunes et sur les conséquences qu'elle peut avoir, qu'elle soit bonne ou mauvaise. » conclut Walid Maoulida, initiateur principal du spectacle.

Aticki Ahmed Ismael

SALON DE L'ÉTUDIANT COMORIEN :

## Une deuxième édition pour élargir les horizons des jeunes

*Organisée à l'Alliance française de Fomboni, la deuxième édition du Salon de l'étudiant comorien a rassemblé élèves, étudiants, institutions publiques, centres de formation et entrepreneurs autour d'un objectif commun : mieux orienter les jeunes vers des filières porteuses et adaptées aux besoins du marché de l'emploi.*

La deuxième édition du Salon de l'étudiant comorien s'est tenue le samedi 4 juillet 2026 à l'Alliance française de Fomboni, réunissant plusieurs acteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi. Cette initiative, portée par l'ONG Twamaya ya maoudou en partenariat avec l'Université des Comores et sous la supervision du ministère de l'Éducation nationale et de l'Insertion professionnelle, vise à accompagner les jeunes dans leurs choix d'orientation. Présent à l'événement, Arzel Fahari, représentant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Insertion professionnelle, a salué une initiative qu'il juge essentielle pour l'avenir de la jeunesse comorienne. « Je rends un grand hommage aux initiateurs de ce salon. C'est une initiative phare qui

mérite d'être soutenue, car elle ouvre de nouvelles perspectives à nos étudiants », a-t-il déclaré.

Selon lui, le salon permet aux jeunes de découvrir des métiers souvent méconnus et de dépasser les parcours professionnels traditionnellement envisagés, comme l'enseignement ou les soins infirmiers. Il a souligné que de nombreux secteurs offrent aujourd'hui des débouchés, notamment les sciences de l'éducation, la maintenance des équipements médicaux,

les métiers de laboratoire, la gestion des services maritimes ou encore la plongée professionnelle. Les différentes présentations assurées par la Direction régionale de la sécurité civile (COSEP), le Parc national de Mohéli, l'École nationale de formation aux métiers agricoles et du développement rural (ENFAD), la Chambre de commerce ainsi que plusieurs artisans et entrepreneurs ont permis aux participants de mieux comprendre les compéten-

ces recherchées sur le marché de l'emploi.

Parmi les nombreux élèves présents, Fahami Salim, en classe de terminale, s'est dit satisfait de cette journée d'information. « Avant de venir, je pensais poursuivre uniquement des études en enseignement. Aujourd'hui, j'ai découvert plusieurs métiers que je ne connaissais pas. Les échanges avec les professionnels m'ont aidé à réfléchir à mon avenir et à mieux préparer mon projet d'étu-

des », a-t-il confié. Pour Moustoifa Ahmed Mchinda, directeur des opérations de l'ONG Twamaya ya maoudou, cette édition a connu un succès supérieur à celui de l'année précédente. « Nous avons accueilli davantage d'intervenants et beaucoup plus de jeunes bénéficiaires. Les élèves ont pu poser directement leurs questions aux professionnels et découvrir de nombreuses opportunités de carrière », a-t-il expliqué.

Il a également rappelé que l'équipe organisatrice poursuivra sa tournée avec une nouvelle étape prévue le 15 août à Moroni, au Palais du Peuple. Enfin, il a adressé ses remerciements à l'ensemble des partenaires et bailleurs ayant soutenu l'organisation de cette deuxième édition, notamment Expertise France, le SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) à l'Ambassade de France, Campus France, le CCAC (Centre de Création Artistique et Culturelle), la Maison de l'Emploi ainsi que plusieurs autres institutions et collaborateurs.

Riwad



## INTERVIEW

**" Le peuple comorien est en quête d'honneur et de dignité "**

À l'occasion de la parution de son recueil "En quête d'honneur", l'écrivain Mohamed Loutfy s'est confié à La Gazette des Comores. Plus de cinquante ans après l'indépendance, il interroge le sens profond de cette conquête historique et pose un regard lucide sur la société comorienne. Entre poésie, mémoire et engagement, il plaide pour le retour de la dignité, de la cohésion sociale et de l'idéal d'« Udzima wa yamasiwa », l'unité des îles.

**Question : Le titre de votre recueil, En quête d'honneur, est particulièrement évocateur. Que représente cette quête dans le contexte des Comores depuis l'indépendance de 1975 ?**

**Mohamed Loutfy :** Vous savez, quand on a 50 ans plus, on ne regarde pas trop devant, parce qu'avec un tel âge, on a acquis une certaine maturité qui vous permet d'être fier de votre présent.

Par contre, la question fondamentale est de savoir ce que vous laissez comme héritage, et là la question de l'avenir s'invite. Dans le contexte comorien, en particulier, comme dans de nombreux pays qui ont connu la colonisation, en général, il est évident de se demander si on a retrouvé l'honneur tant attendu des indépendances. Alors, depuis 1975, le peuple comorien est en quête d'honneur et de dignité. Maintenant, jetez un regard sur la vie des Comoriens et vous vous feriez vous-même une idée de ce qu'est le paysage de cet archipel. Pour moi, cette quête devrait être un préalable à toute autre quête, pour le Comorien.

**Question : Selon vous, les Comores ont-elles retrouvé leur dignité et leur honneur depuis l'indépendance ?**

**M.L. :** Quand on parle d'indépendance au citoyen, à nos enfants, on a tendance à leur raconter l'histoire d'une date, celle du 06 juillet. Que représente réellement cette date pour le pays, pour le peuple comorien, si notre système éducatif est en veilleuse, si le système de santé est malade, si on dort le ventre creux, si la solidarité n'existe plus, si le vivre ensemble semble compromis. Que dire de la condition du Comorien ? Pour le pays, cette date représente un archipel de 4 îles. Cependant, avec l'éloignement de l'île de Mayotte le pays n'a pas pu garder son image, et depuis, le Comorien vit avec toutes les humiliations. Où est l'honneur ou la dignité si tu vis sur la terre de tes ancêtres comme un réfugié ou un étranger ? Certes, aujourd'hui,

quand vous regardez les relations qu'entretiennent les Comoriens entre eux, elles sont très dégradées. Nous vivons dans un environnement de méfiance et d'accusation.

**Question : Le vivre-ensemble, la paix et la cohésion sociale occupent une place centrale dans votre œuvre. Pourquoi ?**

**M.L. :** Écrire, pour moi, vous permet d'abord de savoir qui vous êtes, mais aussi de comprendre que vous n'êtes pas seul sur cette terre, puisqu'en écrivant vous pensez à quelqu'un. Le vivre ensemble est une valeur indispensable quand on appartient à des îles. On ne peut également penser à un devenir humain, si on n'est pas prêt à entretenir une vraie cohésion sociale. Le fondement d'une société apaisée doit tenir compte de toutes ces vertus. Pour moi, ces trois notions doivent constituer les différents piliers de la condition humaine.

**Question : Vos poèmes expriment à la fois une forme de révolte et un profond espoir. Écrivez-vous pour dénoncer, éveiller les consciences ou transmettre un message ?**

**M.L. :** Principalement, on écrit pour être lu. Pour ce qui est de la vocation de l'écriture, cela appartient au lecteur. Écrire pour dénoncer, éveiller des consciences, qui suis-je vraiment ? Je dirais plutôt, et tout simplement, écrire pour dire quelque chose qui aura un écho.

**Question : L'expression « Udzima wa yamasiwa » revient comme un refrain dans votre recueil. Que représente-t-elle pour vous ?**

**M.L. :** "Udzima wa yamasiwa", selon moi, cette expression représente le souffle même de cette œuvre. Tout Comorien doit aspirer à la grandeur de cette expression qui doit être ancrée dans nos consciences. Malheureusement, aujourd'hui, nos comportements ne reflètent pas du tout cet amour à l'unité des îles.

**Question : La mer, les étoiles, la lune ou encore le volcan traversent votre poésie. Quelle place occupe le paysage comorien dans votre écriture ?**

**M.L. :** Toute écriture prend toujours racine là où elle est née. Certes, mon champ poétique est traversé par ce paysage insulaire, d'abord par la mer qui est par excellence le symbole de l'insularité et de notre mémoire. Les étoiles et la Lune font parties de notre identité comme elles figurent sur notre drapeau. Le volcan est une

couleur remarquable de notre terre, donc de nos origines. Toutes ces images représentent, pour moi, notre comorianité ainsi que notre insularité.

**Question : Vous avez choisi d'écrire en français. Est-ce un choix stratégique pour toucher un public plus large ou une volonté de valoriser la littérature comorienne d'expression française ?**

**M.L. :** J'écris en français et en shikomori, ma langue de coeur. Le français fait partie de mon héritage scolaire. C'est une langue d'ouverture qui vous permet d'atteindre la pensée de l'autre ainsi qu'un large public comme vous le dites. Etant donc l'outil de communication dans notre système éducatif, en même temps la langue de l'administration, elle joue un rôle important dans nos créations artistiques et culturelles. Je sais qu'aujourd'hui beaucoup de comoriens liront facilement en français qu'en shikomori. Ainsi, le choix du français est une liaison avec mon public d'ici et d'ailleurs. C'est aussi un choix personnel, comme j'ai toujours l'habitude de faire des va et vient entre le français et le shikomori, dans mon champ poétique.

**Question : Votre recueil intègre plusieurs expressions en shikomori. Quelle importance leur accordez-vous ?**

**M.L. :** Ces expressions produites en shikomori, dans le texte, sont très symboliques. Dès l'ouverture du livre, vous avez quelques vers en shikomori, qui vous donne la tonalité de l'œuvre. Presque au milieu du livre aussi, vous avez quelques vers exprimés en shikomori sous forme de transition. Mais surtout, ce qui est remarquable, reste l'expression "Udzima wa yamasiwa" qui revient à chaque fois comme un refrain.

**Question : La préface est signée par Nassuf Djailani. Comment cette collaboration est-elle née ?**

**M.L. :** J'ai connu Nassuf Djailani à travers ses œuvres. Je l'ai rencontré donc par l'émotion qu'ont suscité ses textes, surtout poétiques en moi. Par exemple, son titre "Roucoulement" est un recueil qui m'a beaucoup parlé. Nassuf pour moi est un auteur complet. C'est moi qui ai demandé à mon éditeur de lui proposer de préfacier mon recueil et j'en suis très satisfait. Il est mahorais, et cela m'a fait plaisir qu'il ait porté un regard sur le cri de ses frères insulaires. J'ai senti qu'à travers cette belle préface, il a été touché



par le tempérament de mon texte.

**Question : À qui s'adresse avant tout ce recueil ?**

**M.L. :** Le texte porte la couleur des îles, donc il s'adresse d'abord aux Comoriens, en particulier à la jeunesse qui ne cesse de s'interroger son avenir. Comme un livre est une fenêtre ouverte, je dirais que ces pages sont destinées à l'humanité affamée d'un lendemain meilleur.

**Question : Dans vos poèmes, on sent une inquiétude pour les générations futures. Quel message souhaitez-vous transmettre aux enfants des îles ?**

**M.L. :** Il faut que nos enfants aient une autre vision de la vie sur ces îles, différente de celle que nous vivons aujourd'hui. Nous vivons une saison de haine et de rancune bien que nous chantions tous les jours "wasi wakomori damu ndzima". C'est très inquiétant, l'héritage que nous sommes en train de préparer aux générations futures. On ne bâtit pas une meilleure communauté dans un environnement de méfiance et de désespoir. L'histoire mouvementée de ces îles, ces dernières années, doit nous servir de leçon. Nous avons le devoir de créer, dans ces îles, un environnement favorable aux générations futures.

**Question : Après ce recueil, quelle est la suite pour vous ? Avez-vous d'autres projets littéraires en préparation ?**

**M.L. :** Je n'ai pas de projet.

J'écris parce que je trouve cela nécessaire et surtout quand il fait chaud. L'essentiel est de vivre en harmonie "ha udzima wa yamasiwa".

Propos recueillis par Ali Mohamed Nasra

**La Gazette des Comores**  
Fondateur et Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédactrice en chef

Andjouza Abouheir

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

Mohamed Youssouf

Sanaa Chouzour

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mohamed Ali Nasra

Hamdi Abdillahi Rahilie

El-Aniou Fatima

Aticki Ahmed Ismael

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

Tel: 773 91 21/ 322 76 45